Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 69 (1989)

Heft: 3

Artikel: Le commerce franco-suisse pendant la Révolution

Autor: Gern, Philippe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887196

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le commerce franco-suisse pendant la Révolution

Philippe Gern, Professeur, Bole

u cours du XVIII° siècle, la France fut le marché privilégié des cantons suisses. Grâce aux statistiques françaises nous connaissons le volume de ces échanges tout au long du siècle. En 1787, les exportations françaises en Suisse s'élèvent à 14,7 millions de livres et les importations de Suisse à 7,5 millions; mais ce rapport varie beaucoup d'une année à l'autre. L'essentiel des ventes suisses est formé par trois catégories de produits: les textiles (80 % en 1782), le bétail et les aliments (fromages) auxquels on peut ajouter la librairie et l'horlogerie.

Durant la Révolution, on cesse d'établir des statistiques ; elles auraient d'ailleurs été peu crédibles, puisque la contrebande joue alors un rôle primordial. Lorsqu'elles reparaissent en 1976, on constate une augmentation extraordinaire des exportations suisses en France, d'environ six fois. La Révolution a donc profondément modifié le commerce entre les deux pays, tant dans son volume que dans sa nature. Par suite de la guerre avec l'Europe, les frontières françaises sont fermées par un blocus dès 1793, sauf du côté de la Suisse. Par cette voie, le gouvernement s'appliquera à faire venir les produits dont les armées ont un besoin si urgent. Certes les ressources de la Suisse ne sauraient y suffire; elle servira surtout de pays de transit pour les marchandises venues d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie.

Pourquoi les Confédérés, qui ont rompu leurs relations diplomatiques avec Paris après le massacre de la Garde suisse aux Tuileries, le 10 août 1792, ont-ils adopté une attitude aussi compréhensive à l'égard de la France républicaine? Par amitié pour un pays qui leur avait assuré son alliance pendant trois siècles et par un amour assez général du lucre, encouragé par les agents français disposés à leur acheter tout au plus haut prix. Cette attitude amicale, pas toujours très compatible avec les principes de la neutralité, valut aux Suisses plus d'inconvénients que d'avantages. Elle les mit

dans une situation très délicate vis-à-vis de l'Autriche. En guerre avec la France, elle ne tolérait pas que les Confédérés ravitaillent son ennemie. Elle les menaça donc à plusieurs reprises de fermer ses frontières et celles du sud de l'Allemagne. Ces avertissements n'étaient pas à prendre à la légère, car la France ne leur livrant plus rien, les cantons s'approvisionnaient essentiellement en Bavière et au Wurtemberg; cela les plaçait dans une position de dépendance à l'égard de la Cour de Vienne.

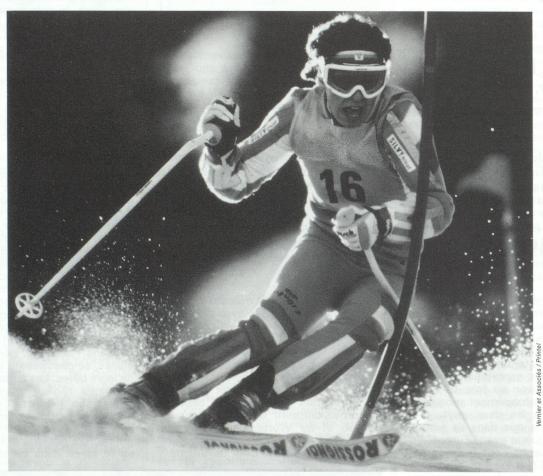
En retour de leur complaisance, les Suisses pouvaient espérer quelque souplesse dans l'attitude de la France. Or, dès 1792 celle-ci interdit la sortie des grains; elle refusa ensuite le transit depuis Marseille et, dès l'automne 1793, elle prohiba la vente même des marchandises qui n'étaient pas de première nécessité. Suspectant les négociants d'être des accapareurs, les sansculottes parisiens prétendirent interdire le commerce extérieur. Mais comme on manquait gravement de certaines marchandises, le commerce se fit pendant une année au moins à sens unique, de Suisse en France. Les Confédérés n'admettaient pas cette politique; ils y voyaient « un dessein formel d'épuiser leur pays sans y rien laisser entrer ». L'ambassadeur en Suisse, F. de Barthélémy, tenta vainement de convaincre le Comité de salut public que la France avait tout intérêt à écouler ses vins, ses soieries et tous ses produits

Les Français se procurèrent dans les cantons principalement du bétail, du riz et de l'avoine, du fromage et des fruits, des souliers et du cuir, des toiles et des chemises, de la poudre, du salpêtre, du soufre, des armes blanches et des fusils. Des quantités de riz de provenance italienne passèrent par Bâle, jusqu'à ce que l'Autriche menaçât de n'en plus laisser entrer en Suisse. L'exportation se fit dès lors clandestinement. Comme chaque fois qu'elle était en guerre, la France acheta tous les chevaux qu'elle put trouver. Les paysans, alléchés par les prix très élevés, se dessaisirent inconsidérément de leurs bêtes. Les autorités imposèrent certaines règles, mais sans grande rigueur. En 1793, la Convention porta un intérêt particulier au bétail de boucherie. Après que des milliers de bœufs gras eurent passé la frontière, la pénurie se fit sentir dans les campagnes et la



Maison textile saint-galloise au début du XVIIIe

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DE LA CHIMIE



La haute compétition est une lutte d'endurance pour les hommes et les matériaux. Une aventure commune où sportifs et chimistes partent sans cesse à la découverte de nouvelles performances.

Avec un budget de recherche de plus de 6 milliards de francs, Ciba-Geigy, un des leaders mondiaux de la chimie fine, est engagé dans la course à la performance avec ses activités colorants et produits chimiques, plastiques, pigments et additifs, pharmacie, agriculture.

Au-delà des frontières de la chimie, Ciba-Geigy mène le combat de l'infiniment petit pour notre santé et notre bien-être.

CIBA-GEIGY

2 et 4, rue Lionel-Terray 92506 Rueil-Malmaison Cedex Tél.: (1) 47.49.02.02 +

hausse du prix de la viande mécontenta les populations qui obligèrent les gouvernements de certains cantons à intervenir. En mars 1794, Berne décréta une interdiction de sortir du canton tout bétail quelconque. Il en résulta des conséquences catastrophiques pour Genève, Neuchâtel et l'Évêché de Bâle, où l'on avait l'habitude de vendre les bêtes à haut prix Outre-Jura et d'aller en chercher d'autres dans les cantons, pour les revendre bientôt. Il y eut pénurie tant dans les étables que dans les boucheries. Les populations se plaignirent vivement de ce carême forcé.

La France avait si bien pris l'habitude de se fournir dans les cantons que, dès que l'un d'eux adoptait quelque mesure restrictive, elle l'interprétait comme un geste inamical. Un membre du gouvernement déclara : « La France a une force incalculable telle qu'elle peut ordonner à la Suisse de lui livrer les provisions dont elle a besoin ». Le Bernois Frisching rappela à ses voisins qu'en économie chacun était maître chez soi. Il faut relever que ce commerce ne ressemblait nullement au commerce traditionnel. Les comités de Paris et les départements voisins envoyaient de nombreux agents avec mission d'acheminer vers la France des bœufs, de la poudre, des souliers, etc. Comme ils ne se connaissaient pas entre eux et ne savaient rien de la Suisse, ils croisaient leurs marchés et faisaient tout renchérir. L'ambassadeur, qui aurait voulu diriger lui-même ce commerce, dénoncait l'incohérence de cette politique d'achats. Les Suisses aussi constataient que ces agents n'entendaient goutte aux affaires, jetaient l'argent par les fenêtres et se croyaient obligés de faire fortune « en un clin d'œil ». Leur étourderie et leurs inconséquences firent manquer d'importantes affaires. Ainsi, lorsqu'il s'agit de tirer de Suisse toute la poudre possible, des jeunes gens parcoururent les boutiques avec beaucoup d'éclat, ayant leurs poches remplies d'écus. Ce manque de prudence et de discrétion obligea les autorités à intervenir et à réglementer ces ventes.

Autre caractère de ce commerce : il se faisait en grande partie en contrebande, en raison surtout du contrôle soupçonneux que les Autrichiens exerçaient sur les exportations suisses et des lois que leurs cantons se voyaient forcés d'édicter. Le fait que l'ambassade organisait elle-même ce trafic,

...« La France a une force incalculable telle qu'elle peut ordonner à la Suisse de lui livrer les provisions dont elle a besoin » ...

étudiait les lieux de passage et indiquait le chemin aux transporteurs, rendait cette pratique quasi régulière. On pouvait généralement compter sur la complicité des magistrats préposés à la surveillance des frontières.

Les Suisses ont-ils retiré de réels avantages de ce commerce extraordinaire? Nombre de paysans réalisèrent quelques profits par la vente de leur bétail à très bon prix, même si certains eurent à regretter par la suite de s'être pareillement dépouillés. Mais seuls quelques marchands firent de gros bénéfices, ceux surtout qui servirent d'intermédiaires entre les fournisseurs allemands et les acheteurs français. Le peuple, la masse des consommateurs, vit au contraire ses conditions d'existence s'aggraver entre 1793 et 1796.

Plusieurs témoignages attestent que les achats massifs de la France entretinrent les prix « à une hauteur effrayante ». Ce fut souvent le mécontentement du peuple qui pressa les gouvernements cantonaux à prendre des mesures restrictives. A la hausse des prix s'ajouta la crainte de manquer, d'être réduits à la disette, au cas où les frontières orientales se fermeraient totalement, par mesure de représailles de l'Autriche. La Suisse était dans une situation telle que la cour de Vienne était en mesure de lui faire la loi, surtout relativement aux grains et aux bestiaux. En novembre 1793, elle interdit toute exportation de ces marchandises vers la Suisse et, dans les mois suivants, elle étendit la mesure aux souliers, aux draps et aux métaux. Ces défenses redoublèrent de rigueur au printemps 1794, particulièrement à l'égard de Zurich et de Berne, sous prétexte qu'ils avaient manqué à la neutralité et ne réprimaient pas les exportations vers la France.

Si le trafic ne fut jamais totalement interrompu, on le dut aux paysans et aux manufacturiers de Souabe, fort mécontents des entraves de Vienne qui les ruinaient. On disait aussi que les habitants de Wurtemberg prenaient la part la plus vive à la Révolution française.

Remarquons, pour conclure, que dans certains cantons le gouvernement fut peu à peu conduit à adopter une politique économique assez semblable à celle du gouvernement révolutionnaire français. La liberté de commerce, notamment pour le bétail et le blé, fut réduite, au profit de la centralisation et du dirigisme étatique. Heureusement, la punition des contrevenants resta toujours très modérée!

T.E.F.S. PELTIER JEAN S.A.

TRANSIT-EXPRESS FRANCO-SUISSE

AGENCE EN DOUANE ET TRANSPORTS

DOUANE FRANÇAISE



TRANSPORTS INTERNATIONAUX

DOUANE SUISSE

Services Directs et Personnalisés, tous les jours sur PARIS et LYON dans les deux sens

en relations régulières avec Toute la SUISSE via VALLORBE ou LES VERRIERES
Z.I. 31-33, rue Arago - B.P. 35

Bureaux frontière en FRANCE :

25 LES VERRIERES DE JOUX (Direction Berne - Zurich) 25 LA FERRIERE-SOUS-JOUGNE (Direction Lausanne - Genève) 25301 PONTARLIER Cedex FRANCE

Téléphone: 81-46-49-67 + Télécopieur: 81-46-71-90 + Télex: 360 178

Adresses en SUISSE

C.P. Nº 16 CH 2126 LES VERRIÈRES C.P. Nº 133 CH 1337 VALLORBE